



# Réunion de Rentrée

Entreprise

Saison 2018/2019



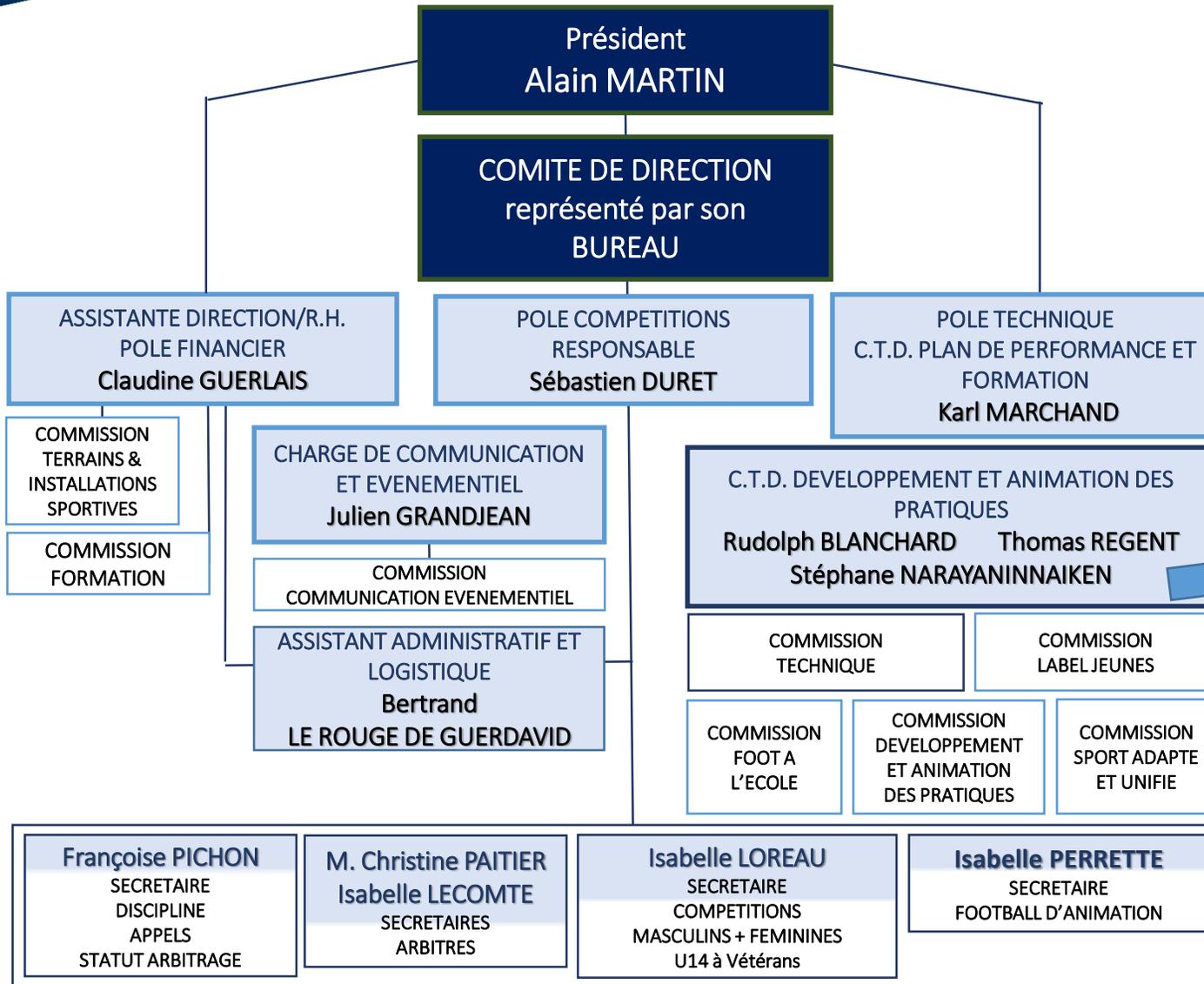


# ORDRE DU JOUR

## Réunion de rentrée

- Introduction
- Présentation de la nouvelle organisation et de l'administration
- Rappels réglementaires
- Organisation des compétitions
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Questions diverses

# Nouvelle organisation du District



### Accueil – Siège du District

Lundi de 13h30 à 17h30

Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30



### Permanence téléphonique

Lundi au Vendredi de 13h30 à 17h30

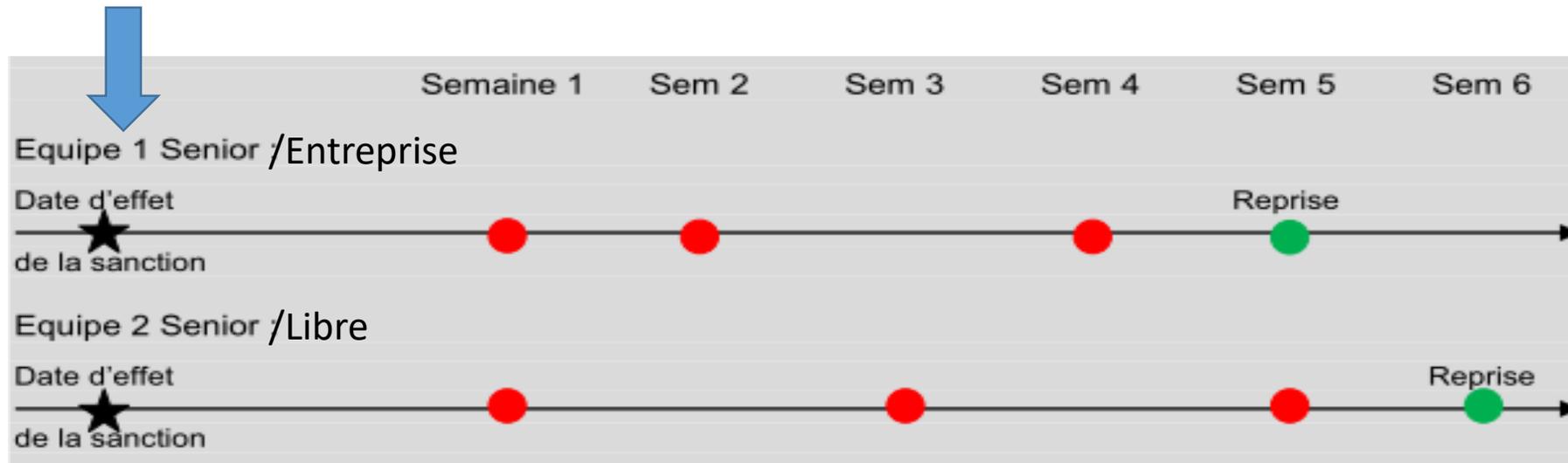
Privilégier les questions par e-mail

Plus de fax

### Exemple : Automatique + 2 matchs (*date effet : semaine 0*)

=> Date de la sanction : seul point de départ

*La compétition et l'équipe dans laquelle le joueur a eu sa sanction n'a aucune importance*



### Cas de la double licence

Pour les joueurs évoluant dans deux pratiques (Football Libre, Entreprise) :

- les sanctions **inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées** (Libre, Entreprise),
- les sanctions **supérieures à deux matchs** de suspension, même assorties en partie du sursis, sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (Libre, Entreprise)

#### Exemples :

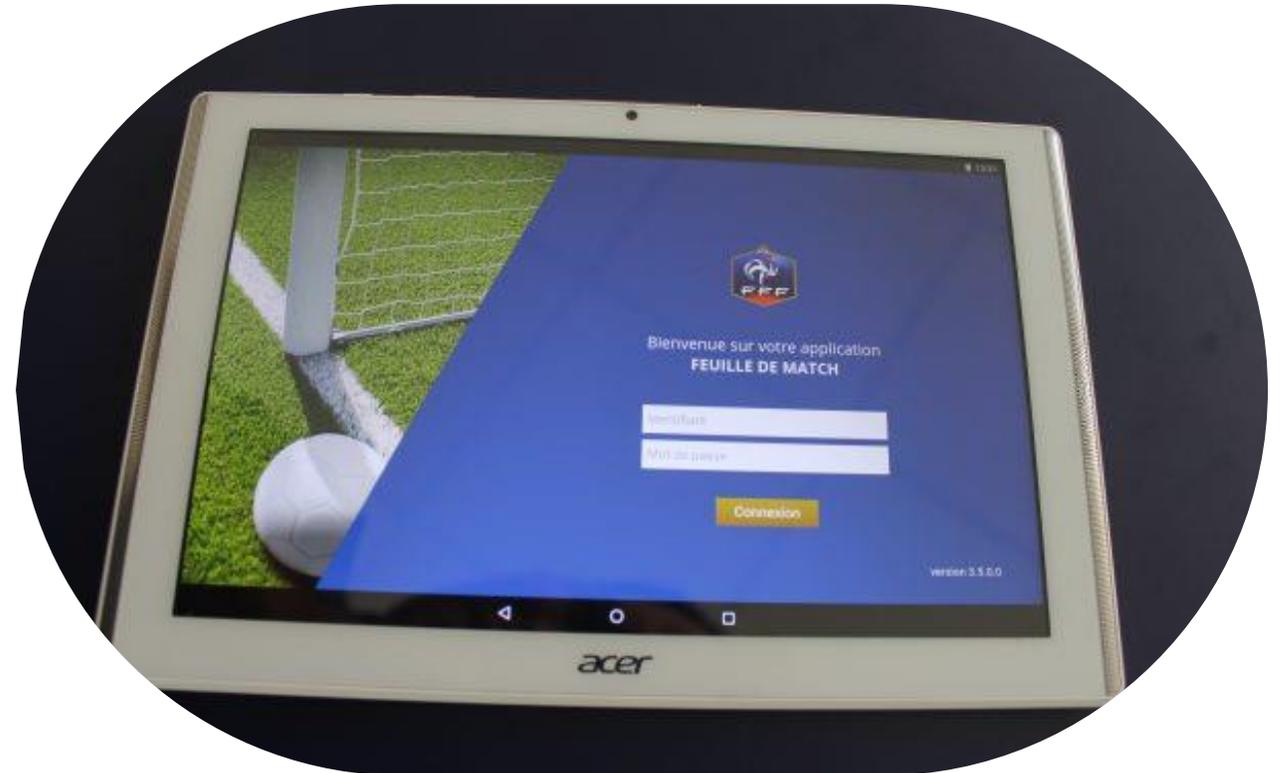
- un joueur sanctionné de 3 matchs de suspension ferme en Libre devra, s'il veut jouer dans une équipe d'Entreprise, purger sa suspension au regard du calendrier de cette dernière
- alors qu'un joueur sanctionné de 2 matchs de suspension ferme en Football Libre pourra jouer dans une équipe Futsal sans avoir à purger sa suspension avec ladite équipe Entreprise

## Feuille de Match Informatisée

Catégorie	Divisions FMI 17-18	Nouvelles Divisions FMI 18-19
Futsal masculin	Toutes compétitions	Idem 17-18
Entreprise	Toutes compétitions	Idem 17-18
Seniors Masculins	Toutes compétitions	Idem 17-18
Seniors Féminines	Toutes compétitions	Idem 17-18
U18, U17, U16	Toutes compétitions	Idem 17-18
U15, U14	Toutes compétitions	Idem 17-18
U13	-	Tous niveaux (Critérium)
U18F, U15F à 11	Toutes compétitions	Idem 17-18
U13F, U15F, U18F à 8	-	Tous niveaux (Critérium)
Loisir	Coupe	Championnat
Vétérans	Toutes rencontres	Idem 17-18

- Préparation : veille de match sur **fmi.fff.fr**
- Chargement des données sur la tablette : **jour du match** par club recevant

Entreprise :  
**94 %** de réussite  
pour la première  
saison en FMI



MOIS	CHAMPIONNAT DISTRICT LUNDI	
	Groupes	date
Sept. 2018	Lundi	
	Groupes 10	
		Lundi 10
		Lundi 17
	J1	Lundi 24
Octobre 2018	J2	Lundi 1 <sup>er</sup>
	MR	Lundi 8
	J3	Lundi 15
	J4	Lundi 22
	MR	Lundi 29
NOV. 2018	Toussaint	
	J5	Lundi 5
	Armistice Armistice	
	J6	Lundi 12
	J7	Lundi 19
	J8	Lundi 26
Déc. 2018	MR	Lundi 3
	J9	Lundi 10
	J10	Lundi 17
		Lundi 24

Janv. 2019		Mardi 1 <sup>er</sup>
		Lundi 7
	C/MR	Lundi 14
	C/MR	Lundi 21
Févr. 2019	C/MR	Lundi 28
	J11	Lundi 4
		Lundi 11
		Lundi 18
Mars 2019	1/8 Finale	Lundi 25
	J12	Lundi 4
		Lundi 11
	J13	Lundi 18
Avril 2019	1/4 Finale	Lundi 25
	J14	Lundi 1 <sup>er</sup>
		Lundi 8
	C/MR	Lundi 15
Mai 2019		Lundi 22 Pâques
	Pâques	
	J15	Lundi 29
	1 <sup>er</sup> mai	Mardi 1 <sup>er</sup>
	J16	Lundi 6
	Fête de la Victoire	Mercre. 8
	J17	Lundi 13
	1/2 Finale	Lundi 20
J18	Lundi 27	
	ascension	Jeudi 30
		Lundi 3

Coupe Nationale : Lundis 8 et 29 octobre, Lundi 3 décembre

Coupe Entreprise : première phase en janvier 2019

# Championnat

**Maintien des trois divisions du lundi :**

- D1 : 10 équipes
- D2 : 9 équipes
- D3 : 9 équipes

***Permutation en D2 et D3 entre***

=> FC Lucoun Bouaye et FC Saint-Sébastien 2

# Coupe et Challenge Entreprise

## ***Finale***

***⇒ Samedi 8 juin 2019***

***⇒ Date et lieu à choisir (suivant candidature)***

**02 28 01 21 06**

**[iloreau@foot44.fff.fr](mailto:iloreau@foot44.fff.fr)**

**Passé le lundi 17h30  
=> Déplacement obligatoire**

Appel téléphonique

Confirmation des éléments par  
messagerie officielle, par l'appelant  
au District avant 17h30

Réponse de la prise en compte sur la  
messagerie officielle du club



## De quoi s'agit-il ?

- Organiser les échanges d'informations en matière de signalement des victimes dont les lésions auraient pour origine un accident en compétition de football.
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie a la possibilité d'exercer un recours contre l'assurance d'un tiers responsable d'une blessure, ou contre l'auteur du dommage lui-même.



### Comment cela fonctionne t-il ?

Lorsqu'il y a, lors d'un match, une faute ou un comportement anti sportif ayant engendré une blessure et sanctionné d'un carton rouge, la CPAM demande au District de lui signaler ces incidents et de lui fournir la feuille de match et le rapport de l'arbitre.

## Les obligations des arbitres

Qu'ils soient officiels désignés par le District ou bénévoles officiant pour leur club, les arbitres sont tenus d'indiquer toutes les blessures sur la feuille de match, quelle qu'en soit la gravité.

Dans le cas **d'un carton rouge pour faute grossière, acte de brutalité** ou tout autre comportement pouvant engendrer une blessure, l'arbitre devra impérativement préciser dans la rubrique « Contexte de l'exclusion » du rapport :

- l'identité de la personne victime
- les circonstances exactes de l'incident
- l'intention de mise en danger de l'intégrité physique



## Agenda

Assemblée Générale

**La Chapelle sur Erdre**

Samedi 13 octobre 2018

9h00

Salle Capellia

# Questions diverses

**Merci de votre participation à tous**

**BONNE SAISON  
2018/2019**